

Un système colonial qui ne dit pas son nom

Une déléguée syndicale de la UEC-UGTG des Antilles (Guadeloupe) est poursuivie depuis 2009. Sa seule «faute» est d'avoir dénoncé, au cours d'un meeting, le système de domination des Békés dans sa langue natale : le créole. Le 13 décembre elle comparaissait pour la 4e fois devant un tribunal. Cette obstination dans les poursuites de Régine D., alors qu'elle pouvait bénéficier d'un non-lieu, relève d'une répression syndicale et coloniale.

16 heures de «retenue» pour les nouveaux parias

La garde à vue pour des sans-papiers étant annulée, il fallait trouver une astuce légale, en dehors du code pénal, pour que cette catégorie de la population puisse être arrêtée quand même au motif de ne pas avoir des papiers. La gôche l'a trouvée. Le décret sur la garde à vue, pardon, «retenue» spéciale sans-papiers vient d'être publié. Désormais, pendant 16h, les nouveaux parias de la société peuvent être détenus, pour les harasser, en vue de préparer leur éventuelle expulsion. Pour camoufler cette infamie, le pouvoir a aboli «le délit de solidarité» ce qui est une bonne chose, mais attention, il a gardé des combines pour pouvoir l'appliquer le cas échéant.

Europe : demandeurs d'asile = criminels potentiels ?

Vous connaissiez «l'Eurodac»? C'est un fichier qui, depuis 2003, stocke les empreintes digitales des demandeurs d'asile âgés de plus de 14 ans. La commission des Libertés civiles du Parlement européen a donné son feu vert pour son utilisation par les services de police. Ce n'est pas anodin. Comme l'a déclaré son rapporteur : «Les autorités de répression dans les États membres pourront comparer les empreintes digitales des scènes de crime avec celles stockées dans Eurodac, ce qui permettra une identification des suspects, victimes et témoins plus rapide et efficace.» Ce qui signifie en clair que les demandeurs d'asiles ne seront pas «seulement» persécutés en tant que tels, mais aussi suspectés d'office comme auteurs de crimes.



Camera sous surveillance !

Après, Lyon, Rennes ou Toulouse, un site de cartographie collaborative des caméras de vidéosurveillance vient d'être lancé à Paris ! Info : <http://www.sous-surveillance.net/>

Parapluie -paraflic

Un parapluie pour faire dévier une balle de flash-ball ? Mode d'emploi sur : <https://copwatchnord-idf.info/?q=node/157>

Pour Abdelhakim Ajimi

Les 7 policiers impliqués dans la mort d'Abdelhakim Ajimi condamnés par le Tribunal de Grasse à des peines de prison avec sursis ont fait appel devant la Cour d'Aix-en-Provence. L'audience aura lieu les lundi 14 et mardi 15 janvier 2013. Le *Comité Vérité et Justice pour Abdelhakim Ajimi* organise une **mobilisation à Aix-en-Provence ces 14 et 15 janvier devant et dans la Cour d'appel** : 20, place de Verdun. Contact : comite_hakim_ajimi@riseup.net Plusieurs mobilisations pour cette occasion le **samedi 12 janvier** : à Grasse, 14h en haut du boulevard Victor Hugo - à Marseille rencontre-débat à partir de 18h au Centre Social l'AGORA 34, rue de la Busserine, 13014 Marseille tél: 04.91.02.37.31 - à Paris, 15h au métro Barbès.

Liberté pour les prisonniers de Villiers-le-Bel

Projections, prises de parole, tables de presse, bouffe, bar, concerts, open mic, sound system... le **vendredi 1er février 2013** à partir de 19h à la Gare Expérimentale, 0 bis avenue Lucien Descaves, 75014 Paris; RER B Cité Universitaire; Tarif: 5 euros; <http://garexp.org/>.

La mort de Wissam... la mobilisation continue

Mercredi 9 janvier 2013 commémoration de la mort de Wissam, rassemblement à 15h devant le palais de justice de Clermont-Ferrand.

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°115 - janvier 2013

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

C'est la guerre ?

«Les intrusions policières répétées au sein des écoles, les arrestations injustifiées de parents – sous les yeux des enfants –, les séparations forcées et traumatisantes [...], l'isolement des enfants dans des zones d'attente avant expulsion sont autant de gestes d'inhumanité délibérées de la part d'un gouvernement [qui] se targue d'expulser du territoire 30 000 personnes comme on brandit des scalps». Extrait du communiqué du secrétariat national du PS en soutien à la formation du Réseau Éducation Sans Frontière en janvier 2009. Langage de faux cul cynique, le PS au pouvoir fait exactement la même chose qu'il reprochait à Sarkozy.

Depuis le 2 novembre 2012 des dizaines de sans-papiers, organisés dans le *Collectif de Sans-Papiers 59*, sont en grève de la faim pour leur régularisation à Lille. Une partie d'entre eux a abandonné, mais le bras de fer dure encore et encore. Dans la rue, dans les églises et la mairie successivement occupées, les hôpitaux pour exiger des soins vitaux, l'aéroport contre les expulsions, les actions de solidarité à Paris notamment, ciblant le siège du PS et l'ambassade du Vatican. Ils

campent maintenant devant l'église Saint-Maurice à Lille. C'est une guerre ouverte où la vie est en jeu donc. Où les représentants de l'église catholique peinent gravement à aider leurs prochains, quand leurs appels aux flics finissent entre autres par deux expulsions vers l'Algérie. Où le pouvoir socialiste est tout aussi assassin qu'un autre. Derrière le masque de Martine Aubry, c'est le visage hideux de Margaret Thatcher qui se profile. Elle qui déclarait face à Bobby Sands (et les 9 autres prisonniers irlandais grévistes de la faim) en train de mourir en 1981 qu'«il a choisi de s'ôter la vie». Ne pas s'alimenter est un acte de révolte, mais qui touche au désespoir, c'est sûr. C'est l'arme à double tranchant que les grévistes lillois ont choisi, mais qui ne semble pas encore atteindre la préfecture... Cette guerre on la retrouve autour de l'île italienne de Lampedusa, dont la mairesse a déclaré le 29 décembre 2012 que le cimetière des noyé-e-s qui n'ont pas réussi à traverser la Méditerranée était plein, que déjà 21 de ces personnes retrouvées ont été enterrées sur l'île depuis son élection six mois plus tôt. Ajoutant qu'elle était «de plus en plus convaincue que la politique d'immigration européenne considère ce tribut en vies humaines comme un moyen de modérer les flux, voir comme un

moyen de dissuasion. » C'est ce niveau et cette nature d'hostilité et de volonté qu'il faut arriver à saisir pour mieux riposter, tout en essayant de garder la tête froide.

➤ RIPOSTE dans les quartiers populaires

Le 26 décembre à **Elbeuf** (76), après une descente des forces de l'ordre dans les caves du quartier du Puchot, un équipage de police a été pris à partie par une vingtaine d'individus. Les projectiles fusent sur la voiture des flics, l'utilisation d'un mortier artisanal déclenche les airbags, immobilisant le véhicule. Les schmits ont du faire usage de leur arsenal, tazer et flashball, pour se dégager de cette échauffourée.

Le 27 décembre à proximité de la cité de **Grigny 2** (91), dans un quartier nouvellement classé Zone de Sécurisation Prioritaire (ZSP), quatre policiers de la compagnie de sécurisation se lancent à la poursuite d'un individu qu'ils considèrent être l'auteur de dégradation. Leur poursuite s'achève lorsqu'une vingtaine de personnes entreprennent de leur jeter des pierres en réaction. Un flic est blessé au visage. Une enquête a été ouverte, sans aucune interpellation pour l'heure.

Dans la nuit du 28 décembre, deux flics en intervention dans la cité de la Pierre-Plate à **Bagneux** (92) se sont retrouvés encerclés et caillassés par une dizaine de personnes. Un agent a dégainé son flash-ball et un jeune a été blessé à la main. Interpellé avec un autre individu ils sont poursuivis pour « outrages et rébellion ».

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Le petit doigt coupé en GAV

Dylan est un jeune garçon de 17 ans qui habite le quartier Rouher à Creil. Samedi 22 décembre, un copain lui prête un scooter, à 22h il se fait contrôler par les flics. Le scooter est un engin volé, Dylan finit en GAV. Le lendemain après-midi il est amené aux toilettes, il demande à changer de cellule, car la sienne sent trop mauvais. Les flics refusent, le bousculent et le poussent violemment dans l'ancienne, ils claquent la porte sur son petit doigt. « *Je leur ai crié trois fois, mais j'ai dû leur montrer ma main ensanglantée à la caméra pour qu'ils rouvrent la porte* ». Une phalange est restée dans le bâti. À l'hôpital le médecin pense qu'elle a été trop écrasée pour permettre une greffe, Dylan aura un pourcentage d'infirmité. Sa mère a porté plainte.

Une balle dans la jambe pour absence de ticket

Un homme de 20 ans est contrôlé à bord d'un train, il n'a pas de ticket. Il sera débarqué au Mans où l'attendent des flics venus l'interpeller. Le jeune homme s'enfuit sur les voies, après 20 minutes de course poursuite, des tirs de flash-balls d'un côté et des jets de ballast de l'autre, un policier décide de dégainer son arme de service et de tirer dans la jambe du fuyard. Pour sa hiérarchie il a réagi à une « menace grave » et en « condition de légitime défense ». C'est le 2e cas de tir à balle réelle en un mois de la part de flics du Mans.

« Bavure » sans frontière

La France a toujours été en pointe dans la création d'outils d'ingérence néocolonialiste. On peut citer les officiels médecins, reporter et avocat sans frontière, mais l'officieux « bavure » sans frontière vient de montrer au grand jour son visage immonde dans un simulacre de procès. À la cour d'assises de Paris, 4 militaires sont dans le box des accusés. Un grand ponton, le général Henri Poncet qui a donné l'ordre d'exécution, a déjà bénéficié d'un non-lieu avant le procès. Le 13 mai 2005 en Côte d'Ivoire des sbires de l'opération française *Licorne* étouffaient Firmin Mahé au moyen d'un sac-poubelle. Il aurait été le chef présumé d'une bande armée accusée de crimes dans

la zone de confiance qui séparait le sud du pays contrôlé par le gouvernement et le nord occupé par la rébellion. Cette affaire aurait pu s'achever comme tant d'autres, mais un chasseur alpin lâchera le morceau. Au final 3 des 4 assassins ont été condamnés à des peines insignifiantes : 3 ans de prison avec sursis et 2 non-lieux, eh oui, on ne touche pas à « la grande muette ».

Mohamed Boukrourou : la justice complice

Mohamed avait 41 ans lorsqu'il a été tué par la police durant son interpellation le 12 novembre 2009 à Valentigney dans le Doubs (voir RE n°81, déc. 2009). Malgré les témoignages qui parlent de quatre flics dans le fourgon assis sur le père de famille, les traces visibles sur le visage du défunt « *Il avait la joue droite éclatée, et comme râpée, les yeux avec des coquards, l'arcade droite enfoncée, une oreille abîmée* », les constatations des légistes qui ont découvert une « *compression de la cage thoracique* » la justice a décidé de ne pas juger l'affaire : encore un non-lieu...

La police travaille, la justice aussi

Chaïn, ce lycéen en 1ère ES interpellé en octobre dernier par la BAC de Sucy-en-Brie avait porté plainte pour violences policières (voir le n° 113, nov. 2012). Une enquête préliminaire rondement menée, doit-on préciser que c'est la police qui enquête sur la police, vient de classer l'affaire : sans suite... Rien d'anormal donc, la police est violente, mais c'est son travail. Ce que ce même scénario tant de fois répété nous laissait présager dans le numéro de novembre semble se produire finalement, encore une affaire à enterrer ? Une nouvelle plainte avec constitution de partie civile est envisagée, à suivre...

Walid, battu et gazé

Dans la nuit du 9 au 10 décembre deux couples d'amis remontent les Champs Élysées. Passé l'Arc de triomphe, la police contrôle le véhicule. Le jeune homme au volant semble faire l'objet d'une annulation de permis. Les policiers l'emmènent au commissariat du XVIIe pour des vérifications.

Les trois autres restent sur place lorsqu'une seconde patrouille débarque. Un des flics donne volontairement un coup d'épaule dans le dos du jeune homme en passant. Walid qui demande du respect est gazé en pleine face, tombé au sol il reçoit des coups, perd connaissance. Les flics partent sans plus d'explication. La copine de Walid appelle les pompiers qui réanimeront le jeune homme. Une plainte a été déposée.

Le D.A.L de Bordeaux face à la violence policière

Le 22 décembre les membres du D.A.L de Bordeaux et des sympathisants avaient décidé de mettre en application la loi de réquisition. L'immeuble visé était un bâtiment public, espace salubre et vide depuis des années. Moins de 45 minutes après que ce lieu soit ouvert les forces de l'ordre tambourinaient à la porte. Aucune négociation, ordre fut donné par le commissaire de charger. Par l'embrasement, un bras s'est tendu et a balancé du gaz. Les policiers sont alors entrés et plusieurs personnes ont été violentées dont deux prises à partie par des bacqueux ultra-violents et agressifs. Au final, pas de blessés graves, pas d'arrestation, du gaz, des coups et un bâtiment barricadé au cas où des pauvres voudraient y trouver refuge ! Quel changement... Les détails : <http://0z.fr/Bn0dm>

Tours : flics violents, profiteurs, juges complices

Ça ne s'arrête jamais ! Plus de 6 mois après condamnation, F. a été convoquée le 30 octobre dernier pour « prélevement de matériel biologique » : le 8 mars 2012, F. passait en procès, accusée d'avoir mis deux supposés coups de boule à un policier de la BAC, alors qu'elle avait été violentée (8 jours d'ITT) par lui au cours de la Gaypride 2011. [...] F. a été rendue coupable par la Justice de Rébellion et Violences volontaires. Elle prend 3 mois de prison avec sursis + 800 € à donner au policier + 500 € de frais d'avocat (ceux du policier). La condamnation (pour violence) leur donne le droit de lui demander son ADN, ce qu'elle a refusé : nouveau procès le 17 juin 2013...